

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/68881/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 19/05/2026

AGENT VISITEUR

Steve Debout

ADRESSE DU CONTRÔLE

Avenue de la Sauge 15 - 5100 Namur

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/10 05/02/2029



### COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA

non communiqué

Adresse

Avenue de la Sauge 15 - 5100 Namur

### SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Non

Situation du réservoir

Dans le garage

Localisation du dépôtage

Sur le réservoir

### RÉSERVOIR

|                                           |                                                         |                                    |                         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Autorisation d'exploitation               | Oui                                                     | Date d'émission, échéance & numéro | 12/05/2026 - 12/05/2036 |
| Capacité autorisée et/ou réelle (litres)  | 3375L                                                   | Année d'installation               | Inconnu                 |
| Origine du réservoir et n° de fabrication | Inconnu                                                 | Certificat d'étanchéité antérieur  | Non                     |
| Dimensions du réservoir                   | 300x150x75cm                                            |                                    |                         |
| Type de réservoir                         | Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique |                                    |                         |

### CONTRÔLE

|                                              |                        |                                                                        |                                               |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Système de chauffage                         | Chaudière              | Fonctionnement du système de chauffage                                 | Fonctionne                                    |
| Type de raccordement au système de chauffage | Bi-tube                | Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage | Conforme                                      |
| Soutirage                                    | Par le haut - Conforme | Conduite de remplissage                                                | Pas Conforme                                  |
| Conduite de ventilation                      | Conforme               | Système anti-débordement                                               | sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK |
| Système de mesure de niveau                  | présent - conforme     | Contrôle visuel de l'étanchéité                                        | Etanche                                       |
| Pollution en dehors du réservoir             | Non                    |                                                                        |                                               |

### AUTRE(S) REMARQUE(S)

Placer un raccord mâle - mâle 2 pouce sur le conduit de remplissage

Evacuer l'encombrement sur et autour de la cuve

Contrôle compliqué dû à l'encombrement

Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.  
 Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle.



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Namur

Signature du technicien

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

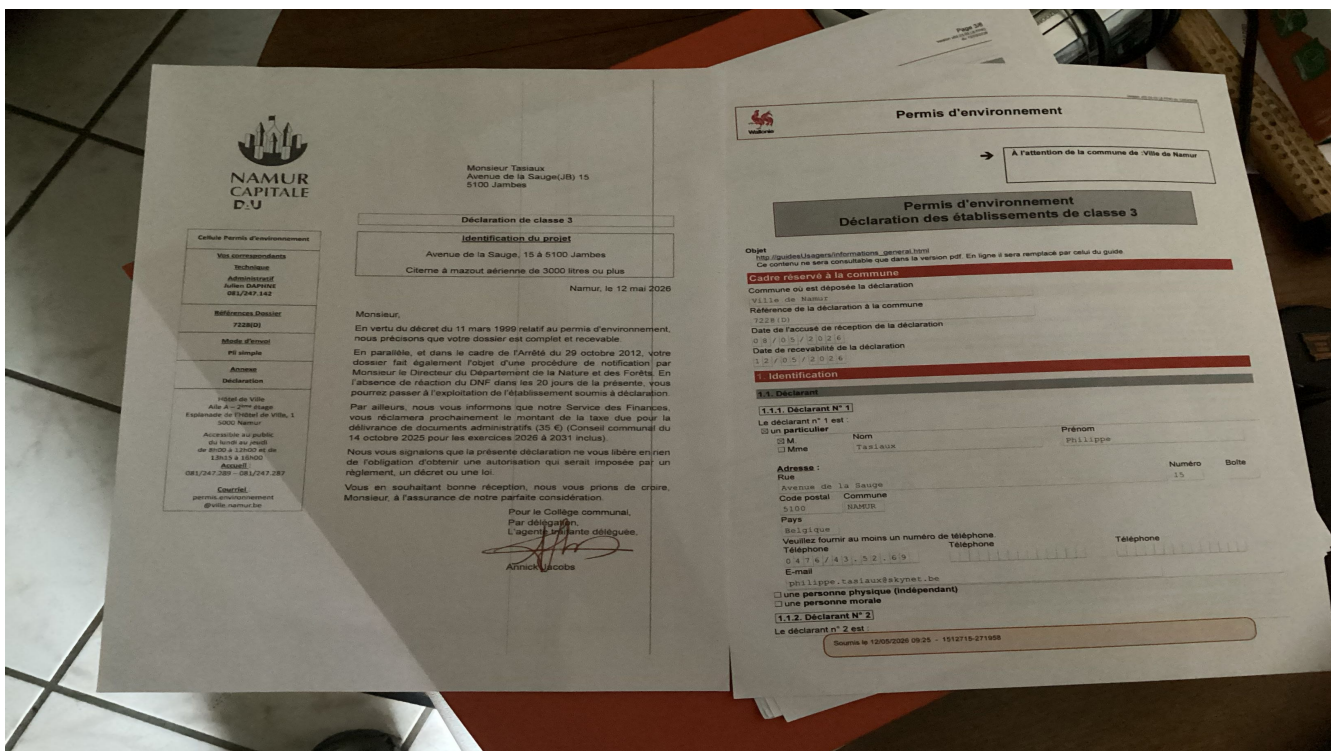
RÉF. 134/2026/68881/C01:1

### ANNEXES

Système de chauffage



### Autorisation d'exploitation



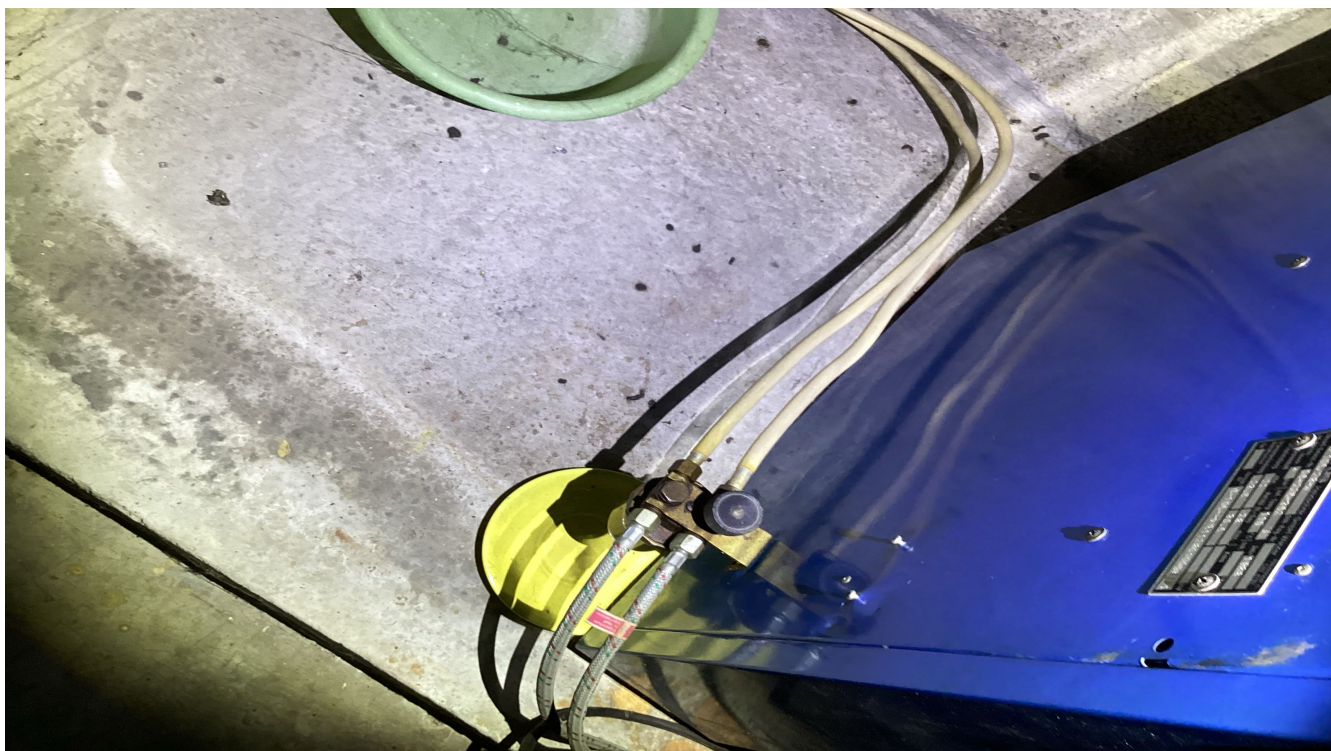
## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/68881/C01:1

### › ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/68881/C01:1

### ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/68881/C01:1

### ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 134/2026/68881/C01:1

### ANNEXES

Plaquette apposée sur le réservoir

